



CHÂTEAU DE MONBAZILLAC – PASS ANNUEL 2021

Profitez d'un accès illimité au site du Château de Monbazillac, tout au long de l'année !

Pass annuel adulte (à partir de 18 ans) : **15€** **Pass annuel enfant** (de 6 à 17 ans) : **10€**

COMMENT ACQUERIR UN PASS ANNUEL ?

Créez votre Pass annuel directement à l'accueil du château et profitez-en dès votre première visite !

Pièces à fournir pour créer votre Pass annuel :

- le formulaire ci-joint rempli
- une photo d'identité récente (format maxi H. 3x2,5cm)

FORMULAIRE Â REMPLIR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Nous contacter : Tél : 05 53 61 52 52 / E-mail : receptif.chateau.monbazillac@gmail.com



CHÂTEAU DE MONBAZILLAC – PASS ANNUEL 2021

Profitez d'un accès illimité au site du Château de Monbazillac, tout au long de l'année !

Pass annuel adulte (à partir de 18 ans) : **15€** **Pass annuel enfant** (de 6 à 17 ans) : **10€**

COMMENT ACQUERIR UN PASS ANNUEL ?

Créez votre Pass annuel directement à l'accueil du château et profitez-en dès votre première visite !

Pièces à fournir pour créer votre Pass annuel :

- le formulaire ci-joint rempli
- une photo d'identité récente (format maxi H. 3x2,5cm)

FORMULAIRE Â REMPLIR

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Nous contacter : Tél : 05 53 61 52 52 / E-mail : receptif.chateau.monbazillac@gmail.com



RÈGLEMENT RELATIF AU PASS ANNUEL CHÂTEAU DE MONBAZILLAC

1. Le Pass annuel donne accès à l'ensemble du site du Château de Monbazillac : les extérieurs, comme l'intérieur, ainsi que la dégustation des vins proposés dans notre espace vente.
2. Le Pass annuel est strictement personnel. Il n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité devra être présentée lors de sa souscription et pourra être demandée lors de chaque utilisation du Pass annuel.
3. Le Pass annuel est valable du 1 janvier au 31 décembre de l'année indiquée sur le pass.
4. Le Pass annuel est valable uniquement pendant les heures d'ouverture du site. Toute pénétration sur le site en dehors des heures d'ouverture, et sans autorisation, sera considérée comme une infraction.
5. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos du site.
6. Les pique-niques et les regroupements sont interdits dans l'enceinte du Château.
7. Les chiens tenus en laisse sont autorisés dans le parc mais interdits à l'intérieur du Château (sauf les petits chiens portés dans les bras).
8. Les poussettes sont autorisées dans le parc mais interdites à l'intérieur du Château.
9. La délivrance du Pass annuel sous-entend l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

RÈGLEMENT RELATIF AU PASS ANNUEL CHÂTEAU DE MONBAZILLAC

1. Le Pass annuel donne accès à l'ensemble du site du Château de Monbazillac : les extérieurs, comme l'intérieur, ainsi que la dégustation des vins proposés dans notre espace vente.
2. Le Pass annuel est strictement personnel. Il n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité devra être présentée lors de sa souscription et pourra être demandée lors de chaque utilisation du Pass annuel.
3. Le Pass annuel est valable du 1 janvier au 31 décembre de l'année indiquée sur le pass.
4. Le Pass annuel est valable uniquement pendant les heures d'ouverture du site. Toute pénétration sur le site en dehors des heures d'ouverture, et sans autorisation, sera considérée comme une infraction.
5. Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos du site.
6. Les pique-niques et les regroupements sont interdits dans l'enceinte du Château.
7. Les chiens tenus en laisse sont autorisés dans le parc mais interdits à l'intérieur du Château (sauf les petits chiens portés dans les bras).
8. Les poussettes sont autorisées dans le parc mais interdites à l'intérieur du Château.
9. La délivrance du Pass annuel sous-entend l'acceptation pleine et entière de ce règlement.